



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Val de Sully Séance ordinaire du 24 septembre 2024

Le mardi vingt-quatre septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Sully s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes à Bonnée, sous la présidence de Monsieur Gérard BOUDIER, Président.

### DATE DE CONVOCATION

17 septembre 2024

### DATE D'AFFICHAGE

17 septembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	35
Présents	27
Votants	33

### DÉLIBÉRATION 2024-146

Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint Benoit sur Loire

**Présents (27) :** Mesdames Nadine MICHEL, Danielle GRESSETTE, Marie-Thérèse FORESTIER, Nicole BRAGUE, Marie-Madeleine HAMARD, Christelle GONDRY, Fabienne ROLLION, Michelle PRUNEAU, Sylvie DION, Jeannette LEVEILLE, Edwige LEVEILLE, Armelle LEFAUCHEUX, Sarah RICHARD et Messieurs Michel AUGER, Gérard BOUDIER, Alain MOTTAIS, Philippe THUILLIER, Christian COLAS, Thierry COUSTHAM, Hubert FOURNIER, Philippe DOMENECH, Aymeric SERGENT, Ugo PLANCHET, Gilles BURGEVIN, Patrick HELAINE, Patrick SOLHEID, René HODEAU formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs (6) :** Monsieur Gilbert METHIVIER à Madame Danielle GRESSETTE, Monsieur Serge MERCADIE à Madame Marie-Thérèse FORESTIER, Monsieur Jean-Claude ASSELIN à Monsieur Gilles BURGEVIN, Monsieur Jean-Luc RIGLET à Madame Jeannette LEVEILLE, Monsieur Didier MARTIN à Madame Sylvie DION, Monsieur Eric HAUER à Monsieur René HODEAU

**Absents/excusés (2) :** Madame Josiane BORNE et Monsieur Patrick FOULON

Secrétaire de séance : Madame Sarah RICHARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Benoît-sur-Loire approuvé par le conseil municipal de la commune le 20 mai 2019 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne approuvé le 12 mars 2020 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du Val de Sully n°2021-149 du 6 juillet 2021 approuvant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes du Val de Sully ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du Val de Sully n°2022-41 du 15 mars 2022 relative à prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Saint-Benoît-sur-Loire et de Bonnée, concernant l'extension de la carrière SNB ;
- Vu la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées qui s'est tenue le 19 avril 2024, dont le procès-verbal a été mis à enquête publique ;
- Vu l'avis conforme n°2024-4540 et 4541 du 29 mars 2024 de la MRAe Centre-Val de Loire de ne pas soumettre la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Saint-Benoît-sur-Loire et de Bonnée à évaluation environnementale ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, en date du 16 avril 2024, sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Saint-Benoît-sur-Loire et de Bonnée ;
- Vu la décision de Monsieur le Président délégué du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 17 mai 2024, désignant Monsieur Philippe RAGEY en qualité de commissaire enquêteur ;
- Vu l'arrêté n°2024-09 du Président de la Communauté de Communes du Val de Sully, en date du 4 juin 2024, engageant la mise en enquête publique du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Saint-Benoît-sur-Loire et Bonnée ;
- Vu l'enquête publique de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Saint-Benoît-sur-Loire et Bonnée qui s'est déroulée du 22 juin 2024 au 23 juillet 2024 ;
- Vu les pièces du dossier soumises à enquête publique ;
- Vu les observations formulées par le public au cours de l'enquête publique ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnant un avis favorable sans réserve, remis le 27 août 2024, joints au dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Saint-Benoît-sur-Loire et Bonnée ;

avis favorable sans réserve,  
045-200070100-20240924-2024DEL146-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le .....

Publication ou affichage le .....

Vu le dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Benoît-sur-Loire amendé pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des remarques du Commissaire enquêteur prêt à être approuvé ;

Considérant que la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Benoît-sur-Loire vise à permettre l'extension de la carrière exploitée par SNB sur le territoire communal pour partie ;

Considérant que la procédure a conduit à modifier :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables afin d'intégrer la possibilité de poursuivre l'exploitation de la carrière par l'extension de son périmètre ;

- Le zonage, pour y faire figurer la portion du territoire au sein de laquelle l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol est permise ;

- Le règlement écrit, pour que les constructions et installations nécessaires à l'activité de carrière soient admises en zone agricole (A).

Considérant que le projet de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Benoît-sur-Loire a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées. Le compte-rendu de cette réunion a été joint au dossier d'enquête publique ;

Il est rappelé que le dossier Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Benoît-sur-Loire est tenu à la disposition du public à la mairie de la commune et au siège de la Communauté de Communes du Val de Sully, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les Conseillers Communautaires, après en avoir délibéré,

**DECIDENT :**

➤ D'approuver la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Benoît-sur-Loire, pour l'extension de la carrière exploitée par SNB ;

➤ D'autoriser le Président à signer tous les actes de sa compétence utiles à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Etant précisé que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire et au siège de la Communauté de Communes du Val de Sully durant un mois, et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

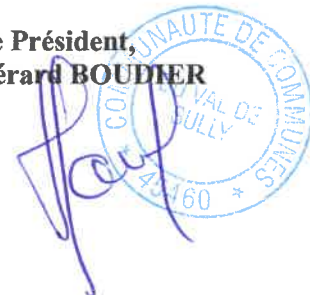
POUR	33
CONTRE	-
ABSTENTION	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance  
Sarah RICHARD



Le Président,  
Gérard BOUDIER



Accusé de réception en préfecture  
045-200070100-20240924-2024DELIB146-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2024  
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Acte rendu exécutoire après :  
Réception en Préfecture le .....  
Publication ou affichage le .....